



Le cinéma du Tacot présente



Diffusion de « Pingouin & Goéland » le Dimanche 23 mars à 16h, salle polyvalente La Grange, entrée gratuite. Film documentaire de 1h50. Avec Intervenante en la personne de **Dominique Brachet**, ancienne élève de la maison des Enfants de Sèvres.

Sujet : à la Maison des enfants de Sèvres, Yvonne et Roger Hagnauer, surnommés "Goéland et Pingouin", ont hébergé des enfants de la région parisienne victimes de la guerre. Elle évolua très vite en refuge, abritant sous l'Occupation de nombreux enfants juifs.

Les habitants de cette demeure ont vécu une véritable expérience unique de liberté, de pédagogie et d'ouverture au monde.

Posez vos questions à la fin du film : La vie dans la maison, la guerre, les juifs cachés, ...

Mutuelle communale

Lors de notre dernière publication, nous vous avons consulté sur le principe d'un partenariat entre la mairie et un assureur pour proposer une mutuelle communale facultative. Nous relançons cette sollicitation (réponse par tel, courrier ou mail : mairie@saint-yon.fr) pour les personnes intéressées (2 réponses reçues à ce jour).

Badge pour l'accès à la déchèterie (rappel)

Les anciens badges «SITREVA » ne donneront plus accès aux déchèteries du « SIREDOM » à partir du 31 mars.

Renseignements sur www.saint-yon.fr ou en mairie.

Informations en ligne de la mairie

Pour vous informer et vous renseigner, vous pouvez consulter :

S'agissant de la vie municipale :

www.saint-yon.fr

S'agissant des activités à Saint-Yon et en proximité :

www.tacot-saintyon.fr

Synthèse de la réunion publique des hameaux de la Madeleine, de Moret et l'Aunay

Le 8 mars a été organisée une réunion publique pour les habitants de ces trois hameaux (les autres hameaux seront également invités prochainement).

Principalement, il faut retenir de cette réunion :

- Validation à l'unanimité de l'organisation du rond-point de l'Aunay (suite au marquage provisoire) et souhait d'une sécurisation des circulations piétonnes
- **Demande à l'unanimité d'une interdiction de circulation des véhicules à moteur (sauf véhicules agricoles) entre les hameaux de Moret et de la Madeleine sur la route de Moret**

**Espace de piétonnisation
de la route de Moret
à expérimenter**

